
Conseil Général de Valbirse

Procès-verbal du 27 janvier 2020

Présidence	:	Mercerat Jean-Paul
Membres	:	Affolter Vincent, Bartlomé Anissa, Bartlomé Anton, Berberat Cédric, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Charpié Eric, Curty Nicolas, Dias de Campos João, Diaz José, Doriot Géraldine, Flotron Pascal, Gerber Valentine, Gugel Murielle, Jeanbourquin Naomi, Lauper Ursula, Mathez Bastian, Ochsenbein Maxime, Salerno Patricia, Salzmann Daniel, Schindler Christine, Schnyder Jacques, Utermann Marc, Viloz Franco
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Jobin Sandra
1 ^{er} Vice-Président	:	Chapatte Stéphane
2 ^{ème} Vice-Président	:	Morand Steve
Scrutateurs	:	Germiquet Fabien, Weibel Denis
Excusée	:	Villoz Margaux
Lieu et début séance	:	Salle communale Malleray / 19h00

1. Appel

01.0303 Sessions

La Liste des présences fait constater ce qui suit :

- membres présents : 29
- membre excusée : 1
- membre absent : 0

Bureau du conseil général

Mercerat Jean-Paul, Président; Chapatte Stéphane, 1^{er} Vice-président; Morand Steve, 2^{ème} Vice-président; Weibel Denis et Germiquet Fabien, scrutateurs.

Représentation du conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Rothenbühler André, Vice-maire; Blaesi Stève, Braun Monnerat Joëlle, Graber Nadine, Minder Yann et Rothenbühler André, conseillers communaux.

Chancellerie communale

Lenweiter Thierry, Secrétaire communal et Jobin Sandra, Secrétaire communale suppléante.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : ouvre cette première séance du conseil général de l'année 2020 et la vingt-deuxième de l'existence de Valbirse. Il salue les personnes présentes, les membres du conseil communal emmenés par son Maire, les membres de l'administration, les représentants de la presse, les élus du Législatif de Valbirse et les citoyennes et citoyens présents.

Il salue particulièrement les nouveaux élus : Steve Morand, PLR et sympathisants qui remplace Pascal Weber, Joaõ Dias de Campos, Liste libre, qui remplace Enrico Bernasconi et Murielle Gugel, PS et sympathisants en remplacement de Serge Monnerat.

Cette séance a été convoquée selon l'article 20 du règlement du conseil général, par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 2 du 15 janvier 2020 et par convocation personnelle.

La liste des présences est mise en circulation pour signature. 29 membres sont présents et le quorum est ainsi atteint; cette séance est légalement constituée et le Président la déclare ouverte.

Il rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en s'adressant et en utilisant les termes suivants au début de leur intervention : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Les élus peuvent également prendre la parole depuis leur place, conformément à l'article 40, ceci après avoir demandé la parole. Du fait qu'une intervention est limitée à 5 minutes, il fixe donc une intervention depuis sa place à 30 secondes.

Les textes des interventions sont, dans la mesure du possible à remettre à la secrétaire pour la retranscription des débats dans le procès-verbal. Les membres qui souhaitent déposer des interventions ou poser des questions orales en fin de séance doivent s'annoncer au Président jusqu'en début de séance. Lors des votes à mains levées, les élus sont tenus de le faire de manière claire et distincte afin de faciliter le travail des scrutateurs.

A la demande de 5 membres, le vote peut se faire par bulletin secret. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal.

La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié et arrêté par le bureau du conseil général lors de sa séance du 6 janvier 2020 qui fait état de 11 points.

Il rappelle que conformément à l'article 20, l'ordre du jour ne peut être modifié que par le conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue.

Il donne lecture des différents points de l'ordre du jour. Conformément à l'article 20 du conseil général, l'ordre du jour ne peut être modifié qu'en début de séance et cela à la majorité des votants.

Le Président demande s'il y a une modification de cet ordre du jour ?

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2019
3. Nomination du poste de deuxième Vice-présidence au Bureau du conseil général
4. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
5. Approuver un crédit additionnel de fr. 272'000.- pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires à la route de Champoz
6. Prendre connaissance du rapport de la commission non permanente – planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance et valider la variante retenue
7. Prendre connaissance du rapport du groupe de travail rebaptisé « Route de Moron » - améliorations des circulations et de la sécurité sur la route de Moron à Malleray
8. Réponse à la question écrite 2019 / 01 du PS et sympathisants, « Développement durable et agenda 2030 »
9. Informations du Conseil communal

10. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
11. Questions orales

DECISION : cet ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal du 25 novembre 2019

01.0351 Procès-verbaux

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : demande s'il y a des modifications à apporter sur la rédaction du procès-verbal no 21 du 25 novembre 2019 ?

DECISION : le procès-verbal no 21 du 25 novembre 2019 est accepté tel que présenté par 28 voix.

3. Nomination du poste de deuxième Vice-présidence au Bureau du conseil général

01.0341 Bureau de l'assemblée

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : indique qu'il a reçu la proposition du groupe PLR et sympathisants pour nommer Steve Morand au poste de deuxième Vice-président. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le Président félicite Steve Morand pour son élection et ce dernier est acclamé par applaudissements.

DECISION : M. Steve Morand est élu 2ème Vice-président du conseil général 2020 par 28 voix.

4. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

01.0331 Propositions

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : informe qu'une déclaration de groupe est demandée par la liste Libre, Daniel Salzmann.

M. Daniel Salzmann, Liste libre : deux évènements ont marqué le conseil général, à savoir le retrait de Serge Monnerat et la nomination de Michael Bassin en remplacement de Sandra Jobin.

Le groupe Liste libre trouve que dans les deux cas, la communication de la part de l'administration a été insuffisante envers les membres du conseil général. En effet, malgré de nombreuses remarques faites à cette tribune, il trouve inadmissible que des membres du conseil général apprennent ce genre d'information par la presse.

Des moyens de communications simples, tels que courriels, ne pourraient-ils pas être utilisés systématiquement pour par exemple envoyer les communiqués de presse aux membres du conseil général ?

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : rappelle que conformément au règlement, il n'y a pas de discussion mais il demande si un porte-parole des autres groupes souhaite s'exprimer ? Cela n'est pas le cas.

5. Approuver un crédit additionnel de fr. 272'000.- pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires à la route de Champoz

04.0512 Registre des routes - Route de Champoz

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : passe la parole à Stève Blaes, Conseiller communal, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Stève Blaes, Conseiller communal : mentionne qu'il va apporter la vision politique sur ce dossier et Manuel Hennet, responsable des services techniques sera à disposition pour la vision technique.

Cette décision a été prise dans un souci d'économie par le conseil communal qui avait décidé de maintenir le collecteur tel quel parce que suffisant avec les eaux du ruisseau de Champoz qui n'y passeraient plus.

En juin 2019, il était considéré cette coordination possible entre ces deux chantiers pour 2021. Depuis, l'état du collecteur s'est avéré si mauvais qu'il doit de toute façon être refait. Le Canton a avancé son planning d'une année pour la partie centrale et le ruisseau ne se fera pas selon une décision du conseil communal du 23 janvier pour laquelle le conseil général aura des explications lors de sa prochaine séance. Cette dernière décision n'influence pas le crédit demandé puisque ce collecteur doit être refait.

Pour conclure, le conseil communal n'a pas voulu saucissonner le projet mais pensait de bonne foi que ce collecteur pouvait ne pas être remplacé. Maintenant, avec le nouveau planning imposé par le Canton, la commune est obligée de le refaire en même temps que les autres travaux de la route, même si l'aménagement de ce ruisseau avait vu le jour dans quelques années.

M. Manuel Hennet, responsable des services techniques : donne des informations techniques à l'aide de documents affichés au beamer. Le ruisseau de Champoz, par débit normal, quitte son lit à ciel ouvert pour entrer dans une canalisation et réapparaître à l'air libre pour traverser des parcelles privées.

Par fort débit, le surplus emprunte le collecteur qui est l'objet du crédit ce soir. Le projet d'aménagement des eaux du ruisseau de Champoz prévoyait dans ce secteur, de mettre le cours d'eau à ciel ouvert et de faire passer l'entier du débit dans ce nouveau lit. Le collecteur est alimenté principalement par le ruisseau de Champoz mais aussi par des introductions de privés et de dépotoirs.

Il aurait sans doute été possible en cas de réalisation du ruisseau de Champoz d'en déverser directement certains dans le cours d'eau et de supprimer tout ou partie du collecteur, voire d'en diminuer son diamètre. Pour ces raisons, la réfection de cette canalisation n'a pas été intégrée dans le projet de la route mais dans celui du PAE du ruisseau de Champoz.

Lors de sa dernière séance, le conseil communal a décidé d'abandonner le projet du PAE du ruisseau de Champoz, il y a donc lieu de maintenir cette canalisation.

Il montre l'ouvrage de séparation des eaux avec un écoulement par temps sec et par le contraire, la direction qu'il prend par déversement le débit surnuméraire qui transite par la canalisation. Le contrôle vidéo du collecteur a mis en lumière l'état désastreux de ce collecteur et il en montre un échantillon. Il y a donc lieu de le remplacer car il aurait du mal à supporter les travaux sur le revêtement routier.

Le collecteur concerné représente 220 mètres de tuyaux à remplacer d'un diamètre de 400 millimètres en votant un crédit de fr. 272'000.- qui comprend les honoraires.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte.

M. Franco Villoz, Président de la Commission de gestion et de surveillance, Liste libre : le point 6 de l'ordre du jour de la séance du conseil général du 24 juin 2019 proposait aux délégués d'approuver un crédit d'engagement de frs. 1'430'000,- pour l'assainissement du collecteur à la route de Champoz.

En page 36 du procès-verbal de cette séance du 24 juin 2019, Jean-Paul Mercerat, actuel Président, avait relevé qu'une réserve n'avait pas été prévue dans l'étude malgré la complexité et la distance (dans l'idée de grandeur) du chantier.

La réponse d'alors était que sans réserve, le maître de chantier avait un moyen de pression envers les entreprises afin que les devis soient respectés.

Les élus du Législatif sont appelés ce soir à voter un crédit additionnel. La CGS comme le veut son mandat ne donnera aucun mot d'ordre sur l'opportunité de faire ou non ces travaux. Il incombe aux élus de le décider. Le conseil général est compétent pour le voter au vu de l'art. 21 al. 3 du règlement d'organisation de la commune de Valbirse.

La CGS dans son rôle de gardienne du respect du droit voit par contre d'un mauvais œil une possible manœuvre en vue d'éluder l'art. 30 dudit règlement qui octroie au corps électoral de Valbirse la compétence pour décider des dépenses uniques supérieures à fr. 1'600'000,- et tel serait le cas à l'addition du crédit voté en juin 2019 et du crédit de ce soir surtout évidemment que la CGS peine à voire deux objets différents dans ces deux crédits, même après les explications fournies par les responsables politiques et techniques.

La CGS rend donc le conseil général attentif au respect de cette norme relative aux attributions et compétences en matière financière et invite les délégués à faire respecter ladite norme dans le futur.

M. Daniel Salzmann, Liste libre : son groupe est quelque peu surpris de devoir voter un crédit complémentaire lié à l'assainissement des conduites dans le cadre de la réfection de la route de Champoz à Bévillard. En effet, en juin 2019, lors de la votation du crédit de fr. 1'430'000.-, le conseil communal a affirmé que le crédit suffirait et que les coûts seraient maîtrisés et aujourd'hui, il y a lieu de voter un crédit complémentaire de fr. 272'000.- représentant environ 20 % du crédit initial. Cette situation amène les questions suivantes.

1. L'état d'avancement du projet du PAE du ruisseau de Champoz n'était-il pas connu en juin 2019 ? En cas de réponse négative, il serait quelque peu étonné puisque ce projet date de plusieurs années et que sa réalisation était fort peu probable dans ces prochaines années en regard de l'avancement de la procédure et des investissements considérables à consentir.

2. Qu'enveloppe ce crédit de fr. 272'000.00 ? Est-ce que tous les frais, tels que honoraires sont compris ?

3. Qu'en est-il des dépenses de la 1^{ère} étape de réalisation des travaux ? Y a-t-il eu des dépenses supplémentaires non prévues et si oui pour quel montant et pour quelles raisons ?

4. A la lecture du plan contenu dans le rapport, on constate que plusieurs raccordements débouchent dans la canalisation du ruisseau qui est à assainir. De ce fait, on peut estimer que cette conduite ne concerne pas que le ruisseau. Qu'en est-il exactement de ces raccordements ?

5. Quelles seraient les conséquences d'un refus du crédit sur la poursuite des travaux d'assainissement des conduites et de réfection de la route de Champoz et des conséquences financières qui en découleraient ?

6. Le Canton aurait-il permis de faire les travaux en laissant le collecteur dans l'état qui a été montré durant la présentation ?

Pour terminer, la Liste libre se demande si la stratégie menée par le conseil communal en 2019 était de vouloir contourner les règles régissant les compétences financières en matière de votation de crédit ou alors s'il s'agissait d'une mauvaise connaissance de ce dossier. Malgré cela, la Liste libre recommande l'acceptation de ce crédit complémentaire.

M. Stève Blaesj, Conseiller communal : donne les réponses aux questions posées par la Liste libre, ci-dessus tout en les remerciant d'avoir informé des questions avant la séance de ce soir. A la question 1, oui l'état d'avancement du PAE était connu mais sans savoir si le projet serait maintenu et les autorités pensaient que ce projet pouvait être intégré dans le ruisseau de Champoz, raison pour laquelle, sans vouloir saucissonner, pour faire abstraction de ce projet, il a été mis dans ce projet.

Pour le point 2, il répond que les honoraires sont compris dans l'offre initiale de GVH puisque les autorités ont retiré ce collecteur du projet.

Pour la question 3 des dépenses de la première étape, les 10% des divers avaient été supprimés dans un respect d'économie. Il estime que cela est bénéfique car chaque fois qu'il faut changer quelque chose ou à la découverte d'une mauvaise surprise, le bureau technique, le fontainier ou lui-même se rendent sur le chantier pour se rendre compte et demander une offre chiffrée.

Pour l'instant, ce projet boucle avec une dépense de fr. 410'494.55 soit un surplus de dépenses de fr. 68'437.80 par rapport au projet initial qui s'explique notamment par :

- le remplacement de 2 collecteurs en mauvais état pour environ fr. 47'000.00. Si le premier n'avait pas été identifié dans le projet de base, le second était en principe hors emprise du chantier mais finalement très proche de la bordure;

- la réalisation d'un chemin provisoire d'accès à la piscine pour fr. 4'200.00 bénéfique pour les enfants qui se rendent à la piscine ainsi que les piétons se rendant à la piscine également;

- la suppression des places de parcs au nord de la piscine sur la demande de riverains qui trouvaient (à juste titre) la situation dangereuse pour les piétons pour fr. 5'000.00;

- la fourniture de joints d'étanchéité pour les conduites d'eau, non comprise dans le projet pour fr. 5'400.00;

- d'autres factures de régies explicables notamment par le creusage supplémentaire pour l'introduction en eau potable de la piscine.

En ce qui concerne la question 4 au niveau des raccordements, ce tuyau est principalement utilisé par le ruisseau, d'où son diamètre conséquent. Certes, quelques raccordements l'alimentent également. On peut imaginer que certains auraient peut-être pu être envoyés directement au nou-

veau ruisseau mis à ciel ouvert. Il n'est donc pas certain que l'on aurait dû remettre une canalisation sur toute la longueur. Elle aurait en tout cas été d'un diamètre très inférieur. Ce sont ces arguments qui ont incité le conseil communal à associer cette canalisation au projet de ruisseau aujourd'hui abandonné plutôt que celui de la route.

Pour les conséquences d'un refus de ce crédit dont fait état la question 5 de la Liste libre, l'OPC a toujours dit qu'il refuserait de refaire la route au-dessus de conduites ou canalisations pourries (qui ne supporteraient peut-être même pas les travaux). Ce serait à eux de donner leur décision en cas de refus, cas échéant de chiffrer le projet si des travaux devraient être refaits ultérieurement.

Enfin l'OPC a avancé les travaux d'un an pour l'étape « du milieu ». Ce n'est plus un argument maintenant que le conseil communal a abandonné le projet de PAE.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

DECISION : le crédit additionnel de fr. 272'000.- pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires à la route de Champoz est accepté par 25 voix et 4 abstentions, sans avis contraire.

6. Prendre connaissance du rapport de la commission non permanente - planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance et valider la variante retenue

05.0601 École à journée continue

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : passe la parole à Yann Minder pour ce point de l'ordre du jour.

M. Yann Minder, Conseiller communal : relate de manière succincte le rapport élaboré par la commission non-permanente selon un slide projeté au beamer qui explique le rapport fourni par ce groupe de travail et qui est annexé au présent procès-verbal.

Il donne des explications sur les variantes non retenues :

- hypothèse 1 : car occupation non-permanente à Pontenet; EJC divisée en 2, coûteux en encadrement; problématique pour développer un projet pédagogique; transformation de la Maison de l'enfance n'offre pas d'espace suffisant pour un cycle complet de l'EJC.

- hypothèse 1b : occupation non-permanente à Pontenet; transformation de la Maison de l'Enfance techniquement et économiquement difficile; aberration de délocaliser la crèche à Pontenet alors que la Maison de l'enfance a été conçue sur mesure; école enfantine séparée du cycle 1 non souhaité d'un point de vue pédagogique. L'idée étant de créer un site élémentaire pour assurer un meilleur encadrement des élèves.

- hypothèse 2 : recommandation du canton et de l'AIB contraire au fait d'implanter l'EJC dans les mêmes espaces que l'école primaire puisqu'il faut bien différencier les deux écoles; les coûts de rénovations des combles des écoles trop coûteux et l'école enfantine séparée du reste du cycle 1, non souhaité d'un point de vue pédagogique.

- hypothèses 3 et 4 : politiquement indéfendables que l'école primaire de Pontenet ne soit plus occupée par des écoles et l'école enfantine qui serait séparée du reste du cycle 1 qui n'est pas non plus souhaité pédagogiquement parlant.

- hypothèse 5 : retenue dans un premier temps mais au vu des effectifs et des projections pour 2019, surfaces pour l'école primaire insuffisantes qui est déjà le cas maintenant. Comme vu auparavant, le problème va s'accroître dès 2023; ouverture d'une classe enfantine ainsi qu'une nouvelle ouverture de classe primaire pour 2024. Ce modèle se basait uniquement sur la situation actuelle sans prendre en considération l'augmentation des effectifs des prochaines années. Il n'est pas souhaitable de trouver une solution intermédiaire, bricolage du style de mettre quelques classes dans le nouveau bâtiment d'école à journée continue. Cela n'a aucun sens du point de vue pédagogique et qu'il y a le souhait de donner des espaces distincts pour chaque structure.

- hypothèse 7 : non retenue car il est difficile d'imaginer la vente du bâtiment de l'école primaire de Malleray et une variante très coûteuse.

- hypothèse 8 : variante idéale malheureusement nos finances ne nous la permettent pas et utopiques car que faire des bâtiments scolaires.

Pour revenir à l'hypothèse 6 qui est celle privilégiée et retenue par la commission non-permanente. Elle a été retenue à l'unanimité, donc séparation de l'école primaire et de l'EJC, un espace suffisant ainsi qu'une réserve prévue pour l'école primaire; aucune transformation prévue dans la Maison de l'Enfance; l'école de Pontenet maintenue avec des élèves présents au quotidien de 2 classes du cycle 1, scénario compatible avec le projet d'école par cycle. Une réserve est prévue pour l'EJC avec un seul site pour cette dernière possibilité de mettre en place un site pédagogique cohérent. Enfin proximité du cycle 1 avec l'EJC. Cette séparation avec un accueil sur 2 lieux différents; pour l'école cela permet de pallier au manque de place tout en prévoyant une réserve, sans éclater les lieux scolaires. Aucune transformation nécessaire dans la Maison de l'Enfance. L'école primaire de Pontenet est maintenue. L'agrandissement de l'EJC en fonction des besoins et sur un seul site, économiquement avantageux et pédagogiquement pertinent. Finalement, la proximité du cycle 1 avec l'EJC est intéressante.

D'autres variantes auraient encore pu être étudiées mais il faut maintenant prendre des décisions. Il profite de remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce rapport extrêmement complexe.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte.

Mme Géraldine Doriot, Liste libre : son groupe tient à relever l'excellente qualité du rapport fourni et à féliciter tous les membres de la commission pour ce travail présentant une analyse globale très détaillée. Après plusieurs lectures, la Liste libre soutient unanimement la variante proposée et espère que ce soutien sera partagé par l'ensemble du conseil général. Son parti se pose toutefois les questions suivantes quant à la suite du processus :

1. un calendrier prévisionnel a-t-il été établi ?

- si oui, dans quel délai peut-on imaginer posséder une étude permettant d'établir un budget précis ?
- quand un scrutin populaire sera organisé ?
- quand pourront débiter les travaux ?
- finalement, quand est-ce que ces nouvelles infrastructures pourraient-elles être mises à disposition des écoles ?

2. quel sera le mode de désignation de l'architecte chargé de chiffrer les travaux ? puis de celui chargé de suivre cet énorme chantier ?

3. un budget pour ces travaux préliminaires a-t-il déjà été établi ? et si oui à combien se monte-t-il ?

M. Yann Minder, Conseiller communal : indique que le but ce soir est de partager la discussion et d'avoir l'aval du Législatif pour l'hypothèse retenue en accord avec l'Exécutif. Des détails plus précis seront donnés prochainement car aucun calendrier n'a pu être établi à ce stade du dossier.

M. José Diaz, PS et sympathisants : après la lecture du rapport sur les bâtiments scolaires et la discussion du dossier dans son groupe, il tient à remercier la commission qui a délivré ce travail conséquent dans une forme très digeste et les félicite pour leur ouverture d'esprit et l'engagement mis à ce travail de fond.

Le PS et sympathisants a pris note des différentes mesures proposées et approuve la démarche de lancer l'étude sur la variante choisie par la commission. Son parti invite le conseil communal à s'atteler à la tâche de la préparation du dossier, la recherche du financement et les mesures à introduire pour que ce projet puisse aboutir par une acceptation majoritaire de la population.

M. Marc Utermann, Président de la commission scolaire, PLR et sympathisants : la commission scolaire a pris note avec grande satisfaction que le rapport du 28 octobre 2019 sur la « planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiés à l'enfance » a été mis à l'ordre du jour de cette première séance 2020, tout en regrettant néanmoins que cet objet n'ait pas déjà pu être discuté au conseil général le 25 novembre dernier.

Chacune et chacun a pu prendre connaissance de ce rapport et, doit-il encore le rappeler, la situation décrite a été évoquée à plusieurs reprises ces dernières années au niveau politique comme étant un « dossier prioritaire ».

Lors de sa séance ordinaire du 14 janvier 2020, la commission scolaire a soutenu à l'unanimité ce que prévoit le conseil communal, à savoir de valider ce rapport et de développer l'hypothèse 6. La commission d'école représente diverses sensibilités politiques qui travaillent sur les affaires scolaires et qui mettent au cœur du débat le meilleur développement pour nos enfants. Il pense que ce thème doit rester la priorité des autorités communales, il en va de l'avenir et du développement de notre commune.

La commission scolaire invite les membres du conseil général à soutenir l'avancement de ce dossier en développant dès demain cette hypothèse 6.

Il demande également au conseil communal de maintenir ce sujet tout en haut de la pile et de veiller à ce qu'il ne tombe pas dans l'enlisement.

Il aimerait encore insister sur l'importance de la communication avant que le projet ne soit soumis au corps électoral, il sera primordial de communiquer régulièrement avec toute la population et non seulement avec les partenaires de l'école.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : son groupe a pris connaissance du rapport et remercie les membres de la commission non permanente pour l'important travail réalisé et la qualité du document remis. Il soutient pleinement la démarche initiée et est convaincu de son bien-fondé à long terme pour notre commune.

Il signale qu'il reste à trouver la formule de financement la plus efficace, afin que les comptes communaux ne soient pas déséquilibrés par cet investissement à long terme. Il remercie d'ores et déjà le conseil communal et lui souhaite plein succès dans ce projet.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : il est pris connaissance du rapport de la commission non permanente - planification optimale des infrastructures d'accueil, d'encadrement et d'éducation dédiées à l'enfance et la variante retenu est la numéro 6 conformément aux discussions menées ci-dessus est acceptée par 27 voix et 2 abstentions

7. Prendre connaissance du rapport du groupe de travail rebaptisé "Route de Moron" - améliorations des circulations et de la sécurité sur la route de Moron à Malleray

04.0512 Registre des routes - Route de Moron

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : passe la parole à Messieurs André Rothenbühler et Ismaël Mohni, conseillers communaux pour ce point de l'ordre du jour.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : débute les explications par les comptages des véhicules. Par rapport à ce groupe de travail, il en rappelle l'origine dès 2017 avec le projet de carrière et le fait que la commune avait proposé, par rapport aux problèmes rencontrés en 2013-2014 de trafic lié au comblement de l'ancienne carrière par du matériel A16. Il avait été convenu qu'un examen préalable serait accompagné ainsi que d'une commission carrière-avenir pour éviter ce qui s'était passé en 2013. Suite à la procédure d'information de participation et des nombreuses réactions qu'il y a eues lors de la séance et par la suite, il a été décidé d'envoyer ce rapport de carrière à l'examen préalable et de constituer un groupe de travail afin de savoir ce qu'il y avait lieu d'améliorer concernant ce trafic, qui de l'avis unanime, posait le plus de problème par rapport à ce projet.

Avant de réunir ce groupe de travail, représentatif de ce que sera une commission carrière à l'avenir si le projet abouti, il a été avec l'émotionnalité de ce projet de réaliser en premier lieu des comptages. Afin d'avoir un maximum d'informations, ces comptages ont eu lieu à 3 endroits pour voir effectivement comment se dispatchaient la circulation. Comme cela se voit sur cette carte, 3 compteurs ont été posés à : Moron 10, Moron 22 ainsi qu'à la sortie du village, avec une distinction entre les 2 roues, les voitures ainsi que les poids lourds (en fonction de la longueur des véhicules). Ces compteurs ont été installés durant des période où la circulation était importante durant deux semaines en juin dont les résultats sont communiqués dans le rapport. Un détail précis a été réceptionné mais une synthèse a été faite.

On remarque qu'à Moron 10, le trafic moyen de véhicules par jour est de 2710 composé de 110 2-roues, 2550 voitures et 50 poids lourds (montant et descendant). Pour Moron 22, il est constaté une nette baisse, puisque le total est de 840 et à la sortie du quartier, le total des véhicules est de 240. Les proportions de voitures frôlent 95 % à Moron 10 et 22 et baisse juste en-dessous de 90% à la sortie du quartier, donc une très forte proportion de voitures. Quelques pointes ont également été extraites selon des horaires et on voit là encore que ce ce n'est qu'à Moron 10 que passent à certaines heures de la journée les 100 véhicules.

Les conclusions vont orienter la suite des travaux, à savoir que selon l'Office des ponts et chaussées, même dans une zone 30 km/h une moyenne de 2'700 véhicules par jour ne constitue pas une densité de trafic problématique. Deuxième conclusion, ce sont les voitures qui constituent

l'essentiel du trafic. En dehors du premier tronçon, le trafic 2 roues est pratiquement inexistant et la part des camions se rendant à la carrière a constitué moins de la moitié des poids lourds en sortie de village; moins du tiers à Moron 22 et moins d'un cinquième à Moron 10.

Le groupe de travail constate qu'avec le plafond fixé de camions dans le futur plan de quartier, soit 40 (20 allers et 20 retours), les proportions nouvelles ne seront pas particulièrement problématiques non plus à l'avenir. S'agissant des vitesses moyennes enregistrées, elles se sont avérées la plupart du temps convenables.

D'autres conclusions au sujet du trafic montant et descendant reste acceptable, à Moron 10, le trafic dépasse les 100 véhicules par heure par direction sur 7 heures dans la journée. Heureusement, elles ne sont pas cumulées en montées et descentes. Ce grand trafic de voitures concorde également le matin et le midi avec les horaires scolaires. Avec le projet de carrière et selon la future convention tripartite, le trafic pour la carrière sera proscrit entre 11h45 et 12h15.

Selon le mandat initial qui était de voir quelles améliorations étaient à apporter au trafic concernant la densité, la sécurité et le bruit, on constate que c'est principalement la sécurité qui doit intéresser cette route puisqu'en terme de densité, il n'y a pas de très grand problème et c'est Ismaël Mohni qui va présenter les différentes mesures d'améliorations de la sécurité que le groupe de travail a identifié.

M. Ismaël Mohni, Conseiller communal : remercie le groupe de travail qui s'est constitué. Il continue la présentation pour expliquer le plan des chemins piétons pour les enfants ainsi que les adultes qui se trouvaient le long du chemin de Moron pour réaliser par la suite un support qui sera distribué aux écoles pour expliquer que ces passages sont plus sécurisés. Cela sera fait pour toute la localité de Valbirse d'ailleurs afin d'éviter de passer par des routes trop utilisées.

Il donne connaissance du tableau récapitulatif des propositions et il rappelle que le groupe de travail s'est exprimé sans tenir compte du budget, sans forcément penser à la faisabilité ni opportunités, seul le but de donner toutes les idées envisagées en les inscrivant dans un rapport. Dans ce tableau figure les dates de réalisation en fonction de leur degré d'importance, de réflexion et celles qui méritent une étude. Les coûts devront également être estimés. 17 mesures sont envisagées :

- déplacement d'un coffret électrique facilement faisable
- nouveau chemin piéton
- marquage de cheminement piétonnier et arrêt voiture devant les barrières
- surélévation du carrefour Pré-Rond
- zone d'attente et sécurisation cheminement piétonnier mur Pré-Rond
- élargissement trottoir Moron 10
- augmentation des aménagements piétonniers et réduction des espaces voitures Moron 14 à 16
- embellissement du carrefour Colons-Crêt
- place de parc pour molocks
- stop à la descente du Seut
- agrandissement de la place pour containers du carrefour du Seut
- correction de la pente du trottoir à Moron 22
- correction de la pente du trottoir de Moron 26 aux Moineaux 2
- faire tailler toutes les haies (cela se généralisera pour les habitants de Valbirse qui doivent respecter les normes)
- abaissement du trottoir de la Franay 2
- pose d'un miroir aux Merles
- déplacement du poteau et bande de gazon à l'entrée nord.

Il rappelle que toutes ces propositions devront être examinées par les services techniques en collaboration avec le conseil communal et de réfléchir à ces projets en fonction des priorités émises. Les mêmes études seront faites sur le territoire de Malleray et Pontenet. Le document "transports scolaires" qui avait été établi en 2017 sera repris.

La discussion est ouverte par le Président.

M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants : son groupe a pris connaissance du rapport du groupe de travail « Route de Moron » et le remercie pour le bon travail effectué. Le rapport est clair, donne un bon aperçu (aussi visuel) des problèmes rencontrés et des solutions proposées.

Le groupe PLR et sympathisants n'a pas de remarques particulières à faire concernant le rapport lui-même.

Ceci posé, il constate si c'est le projet de carrière qui a conduit aux réflexions du groupe de travail, les problèmes et les solutions sont en soi indépendants de ladite carrière ; dit autrement, tout ce qui est proposé est de toute façon à l'avantage et pour la sécurité des enfants, des piétons et des autres usagers de la route ! Que la carrière se fasse ou non, il estime indispensable de réaliser les améliorations suggérées.

Il aimerait par ailleurs rappeler que la commune dispose d'un rapport du 12 juin 2017 (rapport établi par le groupe de travail « Transports et trajets scolaires ») qui passait en revue principalement le trajet scolaire entre les collèges de Bévillard et de Malleray et proposait quelques modifications nécessaires à la sécurité. Donc dans un esprit de protection des enfants sur le chemin de l'école, des piétons et des autres usagers. Or, cette étude est restée en « stand-by », pour des motifs ignorés.

Le groupe PLR et sympathisants invite donc la commune à continuer cet ouvrage afin d'obtenir une vue d'ensemble sur cette problématique, en précisant qu'à sa connaissance les spécialistes de la police cantonale bernoise sont toujours à disposition pour aider et conseiller.

Partant que la commune dispose du rapport, mais qu'il est resté « dormant », son groupe ne présentera pas de motion ou postulat, toutefois il se permet une simple « piqure de rappel » par son intervention.

M. Cédric Berberat, Liste libre : son groupe tient à souligner la qualité du travail effectué par le groupe de travail et du rapport en découlant. Il félicite également ce groupe pour sa volonté d'avoir une vision globale relative à la sécurité et ceci indépendamment de l'éventuelle extension de la carrière de la Pierre de la Paix. Néanmoins, la Liste libre souhaite émettre quelques remarques :

1. Les expériences en modération de trafic démontre que le remplacement d'un revêtement en pavage par un revêtement bitumineux provoque une augmentation de la vitesse en raison de la diminution des émissions sonores, et ceci même sur un plateau modérateur de trafic.
2. La mise en sens unique d'une rue résidentielle relativement large provoque une diminution de l'attention des automobilistes accompagnée également d'une augmentation de la vitesse. De ce fait, il déconseille la mise en sens unique de la rue Pré Rond.
3. L'étroitesse d'une route joue un rôle modérateur prépondérant puisqu'il oblige les usagers de la route à ralentir pour se croiser. Partant de cette situation, est-ce que la mesure no 17 est-elle judicieuse ?

4. La mesure no 14 ne devrait-elle pas être appliquée à l'ensemble du territoire de Valbirse pour les raisons d'équité dans le cadre de la problématique des haies et barrières.

5. Certaines mesures s'avèrent relativement onéreuses et leur efficacité n'est pas absolument prouvée. De ce fait, ne serait-il pas envisageable de mettre en place des mesures provisoires et de contrôler leur efficacité avant la réalisation des mesures définitives, ceci en regard de la situation financière de Valbirse ?

6. Comme dernière question, la liste libre s'interroge par rapport à la validation de la zone 30, qui selon les dernières informations données par M. Mohni au dernier conseil général, n'est toujours pas validée par le canton en raison de vitesse de circulation trop importante. Qu'en est-il de cette validation et quels seraient les effets / conséquences sur les mesures envisagées dans ce rapport ?

Avant de conclure, la liste libre souhaite rappeler, si cela s'avère nécessaire, que la nécessité de mettre en place des mesures de modération de trafic résulte du comportement des usagers de la route qui se composent essentiellement de parents, grands-parents, oncles et tantes ou encore de frères et sœurs de nos très chères têtes blondes et que ce ne sont pas les usagers occasionnels qui provoquent une insécurité. Cela mérite une prise de conscience de chacune et chacun.

Pour conclure, la Liste libre encourage le conseil communal à entreprendre rapidement les mesures peu coûteuses en considérant les remarques émises précédemment et pour les mesures plus complexes de se faire accompagner par des spécialistes en matière de modération de trafic afin de bénéficier de leurs expériences.

M. Ismaël Mohni, Conseiller communal : répond que certaines propositions faciles seront très vite mises en place et les autres devront être analysées par le conseil communal. En ce qui concerne le revêtement de pavage, il admet que M. Berberat a raison et sa remarque sera prise en compte. Il en va de même pour la remarque numéro 2 de la mise en sens unique de la rue résidentielle.

Sur la remarque numéro 3, Ismaël Mohni admet l'étroitesse de la route, il y aura lieu de la mesurer et de contrôler les mesures de visibilité en fonction de la circulation et du genre de véhicules.

Pour la remarque du point 5, il en tiendra compte. Enfin, en dernière question, pour la zone 30 km/h, le rapport sur la vitesse de l'OPC n'a pas encore été reçu et les retours pourraient être assez lourds à savoir un retour au 50 km/h dans la zone nord de Valbirse avec la vitesse en plus et la sécurité en moins.

Etant donné que la discussion n'est plus demandée, M. Jean-Paul Mercerat, Président, clôt ce point de l'ordre du jour en espérant que le conseil communal prenne acte des recommandations émises.

8. Réponse à la question écrite 2019 / 01 du PS et sympathisants, "Développement durable et agenda 2030"

04.0215 Développement durable, Agenda 21

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : demande si l'interpellateur est satisfait. et fait une remarque en préambule.

La réponse à la question écrite a été donnée malgré l'article 33 al 6 du Règlement du Conseil général qui stipule que si l'intervenant n'est plus présent en qualité d'élu, ce qui est le cas puisque cette question était signée de Serge Monnerat, la question écrite peut être rayée du rôle. Cependant, la réponse étant faite par le conseil communal avant la démission de l'interpellateur. Elle est donc communiquée.

M. José Diaz, PS et sympathisants : son groupe est satisfait.

9. Informations du Conseil communal

01.0400 Conseil communal

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : passe la parole au Maire pour le début des informations du conseil communal.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : *nomination de Michael Bassin en qualité de Secrétaire communal adjoint* :

Il rappelle le départ de Sandra Jobin à fin mars et confirme que le conseil communal a nommé Michael Bassin, en qualité de Secrétaire communal adjoint qui entrera en fonction le 1er avril 2020. M. Bassin a obtenu une maturité économie et droit et est titulaire d'une licence en sciences de la société. Il travaille actuellement en tant que journaliste au Journal du Jura. Il réside à Pontenet, il va également pouvoir aider le conseil communal à développer une stratégie de la communication qui fait actuellement défaut à Valbirse par rapport aux critiques émises.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : *résolution des aînés pour une solution transitoire à la fermeture de la COOP* :

La semaine passée a eu lieu la soirée des aînés qui a eu beaucoup de succès. Lors de cette séance, les retraités se sont plaints de la fermeture du magasin Coop et du manque d'information pour les futurs travaux. Ils ont voté une résolution afin que le conseil communal demande à la Coop de trouver une solution durant les travaux et de conserver un magasin provisoire. Un permis avait été octroyé pour l'agrandissement de ce magasin.

Le Maire a rencontré, en décembre dernier, le chef de vente régional de la Coop qui annonçait qu'il était à la recherche d'une solution provisoire pour ouvrir le magasin durant les travaux.

Ces travaux sont prévus entre mai et novembre 2020, et la Coop se déplacera dans des locaux provisoires chez Denner et ce pour autant que les démarches administratives ne soient pas trop lourdes sinon cette chaîne fermerait sa succursale durant les travaux.

En principe la Coop pourra ouvrir et une démarche devra avoir lieu pour l'affichage et la publicité. Les autorités sont favorables à cette résolution bien entendu. Les autorités communales seront averties le moment voulu et communiqueront également des informations dans la feuille officielle.

Le conseil communal ne peut pas faire plus puisque ce magasin relève du domaine privé et non pas public. Donc en principe, cette enseigne pourra rester ouverte dans les anciens locaux du magasin Denner.

Mme Joëlle Braun Monnerat, Conseillère communale : *information sur la rencontre avec les aînés le 21 janvier 2020* :

Le conseil communal avait organisé une séance d'information pour les personnes retraitées de notre commune et sur 900 invitations envoyées, 200 personnes y ont participé. Le but était de

les informer sur la problématique du 3ème âge afin d'être soutenue en logistique et financièrement en vue de créer cette nouvelle association à Valbirse.

L'idée de cette association est qu'elle soit autogérée par les personnes du 3ème âge qui connaissent leurs besoins et leurs attentes.

Comme objectifs, il faut relever qu'il y a lieu de soutenir cette tranche d'âge au niveau politique, une participation sociale en organisant certaines activités ainsi que de prévoir de la prévention de l'isolement social qui est un problème de solitude sociale.

17 personnes se sont annoncées pour créer un groupe de discussion et feront des propositions pour la création d'une association. Les autorités sont satisfaites de cet investissement constaté par nos aînés.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal : *plan de quartier Pierre de la Paix* :

Le conseil communal a eu un retour de l'OACOT sur le plan de quartier pour informer de ce qu'il reste à faire par le mandataire, respectivement la bourgeoisie et l'entreprise Faigaux. Il y a des choses à revoir et une consultation de l'Office fédéral de l'environnement à prévoir et qui durera environ 3 mois. Dès lors, ce retour n'est pas attendu avant mai 2020, donc ce rapport ne pourra pas être soumis pour approbation au conseil général avant le 23 novembre. Cela laissera le temps au conseil communal de prendre position sur la pétition en juin ou en septembre.

Mme Nadine Graber, Conseillère communale : *réfection bâtiment Chemenay 11* :

Elle mentionne que le permis de construire pour le bâtiment sapeurs pompiers a été obtenu de la Préfecture et les appels d'offres vont être lancés.

M. Jacques-Henri Jufer, Maire : *amélioration de l'information à Valbirse*

Au sujet de l'amélioration de l'information aux membres du conseil général, on l'a entendu, certaines personnes ont été offusquées d'apprendre par la presse la démission de Serge Monnerat du conseil général et la nomination de Michael Bassin à l'administration. Le conseil communal a donc décidé que dorénavant toutes les informations transmises aux médias seront également adressées par courriel aux élus du Législatif.

Le Maire compte aussi beaucoup sur les futures compétences de M. Bassin pour aider les autorités à améliorer de manière générale la communication.

10. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

01.0302 Motions, postulats, interpellations

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : indique qu'une motion a été déposée ce soir par la Liste libre pour un "catalogue de mesures pour sécuriser les abords de l'école secondaire". Comme le prévoit le règlement, cette motion sera développée ce soir par le représentant de la Liste libre.

M. Joao Dias de Campos, Liste libre : développe sa motion :

En vertu de l'article 26, alinéa I du règlement du conseil général, la Liste libre dépose la motion suivante « catalogue de mesures pour sécuriser les abords de l'école secondaire » afin de donner au conseil communal des directives impératives sur des mesures à prendre.

Cette motion fait suite aux réponses données lors du dernier conseil général du 25.11.2019 jugées insuffisamment précises et complètes concernant les mesures de sécurité qui seront prises

aux abords de l'école secondaire dès la mise en place des containers pour l'école à journée continue.

En effet, la mise en place de ces containers pour l'EJC sur le site de l'école secondaire engendrera une augmentation du nombre d'enfants se rendant dans ce secteur et par conséquent une augmentation de la circulation puisque de nombreux parents conduisent leurs enfants. Ce constat émane des situations fréquentes se produisant sur la place de village à Malteray ainsi qu'à la nécessité de mettre en place une barrière aux abords de l'école primaire à Bévillard suite au non-respect des règles par les parents automobilistes.

Partant de cette situation, la Liste libre demande au conseil communal, par la voie de cette motion, d'établir un catalogue de mesures accompagné d'un concept de restrictions strictes de circulation, telle qu'une interdiction de circuler, aux abords de l'école secondaire. Ce concept de mesures devra également intégrer la rue de la Lignière depuis l'école secondaire jusqu'à la rue du Pont afin de modérer le trafic sur ce tronçon de route faisant partie intégrante du trajet scolaire de toutes les écoles de Valbirse de manière à sécuriser les cheminements piétonniers.

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : rappelle que le conseil communal a un délai de 6 mois dès son développement pour y répondre, sauf si le conseil général prolonge ce délai.

11. Questions orales

01.0331 Propositions - Questions orales

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : mentionne que M. Sébastien Blanchard, du PBD-UDC, a fait la demande pour une question orale en début de séance.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC : son groupe souhaite obtenir des informations concernant l'avancement des projets de construction dont les crédits ont été acceptés par le conseil général, notamment le projet de réfection du bâtiment des travaux publics et des pompiers. Pour ce projet, le crédit a été accepté en juin 2018. Actuellement, dans quelle phase d'étude ou de réalisation en est ce projet ? Il constate que Nadine Graber a répondu partiellement à sa question auparavant mais qu'il aura fallu un an et demi pour obtenir le permis de construire et constate que finalement si les appels d'offres sont lancés seulement maintenant, le bâtiment ne risque pas d'être terminé cette année.

Il en va de même pour la réfection du couvert qui borde le bâtiment dans lequel siège aujourd'hui le Législatif. La réfection ou le remplacement de ce couvert devait faire partie intégrante du projet de rénovation de ce bâtiment. Les rénovations intérieures étant terminées, qu'en est-il des travaux du couvert et pourquoi ceux-ci n'ont-ils pas été réalisés en même temps que les travaux intérieurs ?

Mme Nadine Graber, Conseillère communale : au sujet de l'avant-toit devant la salle communale : un budget de fr. 400'000.- était prévu pour cette salle ainsi que pour son couvert. Comme ce projet concerne les bâtiments historiques, M. Burri a été approché et parallèlement une étude est entrain de se faire afin de savoir ce qui serait possible d'être entrepris et quel coût cela engendrerait, y compris les supports, en tenant compte du budget naturellement. Cette étude est attendue et le couvert ne pouvait pas être fait en même temps que les travaux intérieurs et avant de connaître le montant encore à disposition pour cela.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC : est partiellement satisfait.

Divers

01.0300 Conseil général

M. Jean-Paul Mercerat, Président, PS et sympathisants : remercie les élus de leur participation à ce premier conseil général de l'année 2020. Il annonce la prochaine séance le 23 mars prochain conformément au calendrier établi.

Il rappelle le souper du conseil général, organisé par le Président 2019, Cédric Berberat, qui se déroulera le jeudi 6 février 2020. Le délai d'inscription fixé au 29 janvier pour s'inscrire auprès de la secrétaire, en précisant le repas souhaité (fondue fromage ou tranche de veau). Cette soirée se déroulera au Restaurant Sur la Rive à Montoz dès 18h45.

En conclusion, il clôt la séance en rappelant que le verre de l'amitié est offert comme d'habitude.

Séance levée à 20h45

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE

Le Président : Le Secrétaire : La Secrétaire PV :

Jean-Paul Mercerat Thierry Lenweiter Sandra Jobin